

Malakoff, le 18 octobre 2013

**Décision n° 47/2013 chargeant des fonctions de directeur du centre EPIDE de Doullens
par intérim**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;
Vu la décision n° 45/2013 portant suspension de fonction d'un agent,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Vincent Ménaert est chargé des fonctions de directeur du centre EPIDE de Doullens par intérim.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

